

[Text]

comparability between the Public Service Staff Relations Act and this legislation in terms of these matters.

• 1550

Ms Copps: No, I am not interested in the Public Service Staff Relations Act. What I am interested is whether this legislation goes beyond applying the principles of collective bargaining only in the area of salaries and benefits. I want to know whether employees will have a chance to have a say in classification, in job security and in technological change.

Mr. Hnatyshyn: Do you want to comment on that, Mr. McCormack?

Mr. John McCormack (Legal Counsel, Public Service Staff Relations Board): On Bill C-45, I realize you indicated you were not holding the Public Service Staff Relations Act as a hallmark, but my understanding is that the two are to parallel each other.

Ms Copps: We are here to discuss this bill, so I just want the question answered about Bill C-45. Is there an element in Bill C-45 which permits employees to be involved and to have a say when it comes to classification, job security and technological change?

Mr. McCormack: The provisions in this bill are the same as the Public Service Staff Relations Act, which is known.

Ms Copps: You did not answer my question.

Mr. Hnatyshyn: That is right. They are the same as the Public Service Staff Relations Act. They are known.

Ms Copps: So in other words, I guess the perception you get from reading this bill... if someone was arriving from the United Kingdom and did not know anything about Canada, they would be left with the distinct impression that employees on the Hill are only interested in money because the only issues they can negotiate are money and benefits.

Mr. Hnatyshyn: That is to say the rights being extended here are the same as the Public Service of Canada. I do not think you would say that about public servants.

Ms Copps: Given that the Public Service Staff Relations Act is deficient, this is not an excuse for making this particular bill deficient. You are starting with a *tabula rasa* for employees on the Hill.

Mr. Hnatyshyn: Can I just try to make this point. I think what we are trying to do now is begin the process of bringing forward reasonable collective bargaining provisions to Parliament Hill. I think you will understand there has been a history to it, as I indicated in my preliminary remarks. There has been quite recently all-party agreement with respect to the form which this legislation should take.

[Translation]

un tableau comparatif entre la Loi sur les relations de travail de la Fonction publique et ce texte de loi-ci.

Mme Copps: Non, la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir si les employés de la Colline pourront négocier autre chose que leurs salaires et avantages sociaux. Je voudrais savoir si les employés du Parlement pourront négocier leur classification, la sécurité de l'emploi et les mutations technologiques.

M. Hnatyshyn: Voulez-vous répondre à cette question, monsieur McCormack?

M. John McCormack (conseiller juridique, Commission des relations de travail dans la Fonction publique): Vous avez dit que la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique n'était pas, à votre avis, une référence, mais je crois savoir que les deux textes de loi renfermeront les mêmes dispositions.

Mme Copps: Nous sommes ici pour discuter de ce projet de loi et je veux donc qu'on réponde à ma question qui portait sur le bill C-45. Ce projet de loi renferme-t-il une disposition quelconque qui permette aux employés de négocier toutes questions ayant trait à la classification, à la sécurité de l'emploi et aux mutations technologiques?

M. McCormack: Les dispositions de ce projet de loi sont les mêmes que celles qui figurent dans la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Mme Copps: Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. Hnatyshyn: C'est cela. Elles sont semblables à celles qui figurent dans la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, qui sont connues.

Mme Copps: Ainsi, en d'autres termes, en lisant ce projet de loi, vous auriez l'impression... Si quelqu'un venait du Royaume-Uni et ne connaissait rien à propos du Canada, il penserait que les employés de la Colline ne s'intéressent qu'à l'argent puisqu'ils ne peuvent négocier que les questions d'argent et d'avantages sociaux.

M. Hnatyshyn: Les droits dont bénéficieront les employés de la Colline seront semblables à ceux dont bénéficie la Fonction publique du Canada. Je ne pense pas que vous puissiez faire la même observation à propos des fonctionnaires.

Mme Copps: Comme la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique présente des tas de défauts, il ne faudrait pas que ce projet de loi présente les mêmes. Rien n'a été fait jusqu'à présent pour les employés de la Colline; vous commencez à zéro.

M. Hnatyshyn: Puis-je faire une observation? Nous essayons de permettre aux employés de la Colline de bénéficier de droits raisonnables en matière de négociation collective. Nous avons essayé de le faire depuis longtemps, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration liminaire. Récemment, tous les partis se sont entendus pour présenter ce projet de loi sous cette forme-là.